



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 6 octobre 2026
Présidence : Danalet Jean-Luc
Objet : Arrêté d'imposition 2027

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal no. 10-2026 du 1^{er} septembre 2026, concernant l'arrêté d'imposition 2027 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

AMENDE comme suit :

- Taux de base maintenu à 78%
- Impôt foncier maintenu à 0.60 ‰ (et non porté à 1‰)

ACCEPTE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 amendé avec comme élément principal un taux de base de 78% et un impôt foncier proportionnel à CHF 0.60.- par mille francs.

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2026.

Conseil général d'Hermenches

Jean-Luc Danalet
Président



Estelle Borno
Secrétaire